

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
en date du VENDREDI 13 MAI 2011

Date de convocation : 4 Mai 2011

Etaient présents : MM. DUBOIS Pierre, MAUBOUSSIN Rémy, POIRIER Christophe, BOURREAU Jean-Christophe, Mme RIVOL Fabienne, MM. LAFFONT Arnaud, LÉBOUCHER Jean-Marie, Mmes BOULARD Christelle, DESLIS Laurence & RAYNAUD Magali
 Formant la majorité des membres en exercice

Absent & excusé : M. BONSERGENT Damien & Mlle BENOIST Claire

Monsieur Pierre DUBOIS, Maire, ouvre la séance à 19h00 dans la salle du conseil municipal; Il procède à l'appel des membres du conseil municipal.

Le Conseil Municipal a désigné Monsieur Jean-Marie LÉBOUCHER, secrétaire de séance.

Monsieur DUBOIS rappelle l'ordre du jour :

- × Réorganisation des commissions communales
- × Subventions allouées aux associations communales
- × T.L.E.
- × Présentation du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale
- × Affaires et questions diverses

1/ Réorganisation des commissions communales

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,
 Voici le nouveau tableau des commissions communales :

	Pierre DUBOIS	Rémy MAUBOUSSIN	Christophe POIRIER	Jean-Christophe BOURREAU	Fabienne RIVOL	Claire BENOIST	Damien BONSERGENT	Christelle BOULARD	Laurence DESLIS	Arnaud LAFFONT	Jean-marie LÉBOUCHER	Magali RAYNAUD
COMMUNICATION ET BULLETIN												
CULTURE ENSEIGNEMENT SPORT SALLE POLYVALENTE												
FINANCES												
TRAVAUX VOIRIE												

Concernant les élus à la 4C :

Membres Titulaires	Membres Suppléants :
- M. Pierre DUBOIS	- M. Jean-Marie LÉBOUCHER
- M. Jean-Christophe BOURREAU	- M. Damien BONSERGENT

Délégués au SAEP, compte tenu de la démission de M. TISON

Membres Titulaires	Membres Suppléants
- M. Pierre LOISELEUX	- M. Pierre DUBOIS
- M. Jean-Marie LÉBOUCHER	- M. Rémy MAUBOUSSIN
- M. Michel LEGUY	

2/ Subventions allouées aux associations communales

Suite à l'entretien avec les associations Aînés Ruraux, Tennis de Table et A petits Pas, et, après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide d'allouer 500 € à chacune de ces associations.

3/ T.L.E. et Participation pour Raccordement à l'Égout (P.R.E.)

* **TLE** : Dans sa séance du 18 mars dernier, il a été remis à chaque membre du Conseil un document de travail sur la Taxe Locale d'Équipement afin que chacun réfléchisse aux propositions de taux à instaurer ainsi que les exonérations possibles (sachant que celles-ci doivent être prévues dans la délibération d'origine)

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide d'instituer la T.L.E. sur l'ensemble de la commune :

1) Champ d'application

La Taxe Locale d'Équipement est due sur les opérations de construction, reconstruction et d'agrandissement des bâtiments de toute nature, à l'exclusion des simples transformations qui ne s'accompagnent pas de la création de surface supplémentaire.

2) Exonération

Sont exonérés :

- Les locaux à usage d'habitation édifiés pour leur compte ou à titre de prestataire de service par les organismes H.L.M.
- La reconstruction d'immeubles expropriés
- Les constructions à usage commercial, artisanal ou industriel

3) Fait générateur

Date de la délivrance du permis de construire ou de la déclaration préalable

4) Taux et durée

Le taux de la T.L.E. est fixé à :

- 1 % pour les catégories 2 et 3
- 2 % pour les catégories 1, 5, 6, 7, 8, et 9
- 3 % pour la catégorie 4

A compter du 13 mai 2011 pour une durée de 3 ans minimum avec reconduction tacite jusqu'à révocation.

5) Affectation

La taxe est perçue au profit de la commune. Elle a le caractère d'une recette extraordinaire. Le produit de la T.L.E. doit être rattaché à la section d'investissement du budget communal.

* **PRE** : Le Conseil Municipal décide de fixer à 670 € H.T. la Participation au raccordement à l'Égout à compter du 13 mai 2011.

4/ Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Le 26 avril dernier, le Préfet de la Sarthe a arrêté le schéma départemental de coopération intercommunale. Ce projet est soumis, pour avis, à chaque commune ; celles-ci ont 3 mois pour délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'analyser ce projet et donnera son avis lors du prochain conseil municipal du 24 juin prochain.

5/ Affaires diverses.

- Devis Marquavia : M. le Maire présente un devis pour le « rafraîchissement » des passages piétons (1 rue des Étangs et 3 rue Fernand Poignant) + la matérialisation d'une ligne axiale du 15, rue Fernand

poignant aux pavés de l'église + la réfection des dents de requin, sur le ralenteur, de la rue des Vallées. Ce devis s'élève à la somme de 919.66 € TTC et est validé par le Conseil Municipal.

- Référent Tempête : L'association des Maires de la Sarthe, le Conseil Général et ERDF, en concertation avec la Préfecture ont souhaité s'associer afin de lancer ensemble une opération dénommée « Référents Tempête » ; il s'agit, en cas d'événement climatique de grande ampleur, d'instaurer un lien direct entre chaque commune concernée et la cellule de crise d'ERDF. La mise en œuvre de ce projet repose sur la désignation d'1 ou 2 personnes dans chaque commune.
M. Rémy MAUBOUSSIN est nommé « Référent Tempête » et assistera à la réunion qui se déroulera le 9 juin à 14h à Beaumont-sur-Sarthe

- Devis :
M. le Maire présente les devis BENARD : 1 pour le changement des portes de l'armoire frigorifique de la salle polyvalente (2486.89 € TTC) et 1 pour l'acquisition d'une nouvelle armoire (2510.40 € TTC)
Aucune décision n'est prise ; la commune attend la réponse de l'assurance suite à la déclaration de sinistre.

Devis Linconyl : le Conseil Municipal retient uniquement l'achat d'une moustiquaire (124.32 € TTC)

- Salle Polyvalente :
 - il est demandé de fixer, à titre permanent, la livebox.
 - concernant l'utilisation de la salle par les associations, le Conseil Municipal priorise les locations payantes ; néanmoins, si 1 association communale veut être prioritaire, elle pourra le faire contre le paiement d'une location forfaitaire de 100 € ;
 - une évaluation de 1 à 5 va être établie sur plusieurs mois par Mme FORTE sur l'état de propreté après chaque utilisation par les associations.

Tour de table des élus : RAS

Séance levée à 21 H 45.